

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI TENUE LE 23 AVRIL 2018 À 20H00 À LA SALLE 3 DU CENTRE POLYVALENT, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GEORGES DESCHÊNES, MAIRE

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	M. Guillaume Lavoie
M. Étienne Lévesque	M. Serge Fournier
M. Stéphane Deschênes	Mme Bianca Gagnon

Formant quorum sous la présidence du maire.
Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

- 1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement**
- 2. Lecture de l'ordre du jour**
- 3. Acceptation soumission révisé / Projet Patinoire Couverte**

18-04-079

Attendu que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a lancée l'appel d'offres PATI-2018 sur SEAO le 18 décembre 2017;

Attendu qu'une analyse des soumissions reçues a été faite suite à l'ouverture de celle-ci le 8 février 2018;

- Il est proposé par Guillaume Lavoie et résolu à la majorité des conseillers :
- d'accepter la soumission de HONCO inc. selon l'annexe 2 révisé du 23 avril 2018 (FORMULAIRE « OFFRE DE PRIX ») au montant de 1 455 106 avant les taxes;
 - que l'item 2.3 (Dalle de béton) soit exécuté conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt #277-18 spécifique à cet item;
 - que l'article 4.6 du devis soit modifié pour réduire à trois (3) mois après la réception provisoire la dernière libération de la retenue.

Le vote est demandé :

Pour : 4

Contre : 2

Le Maire exerce son droit de vote, il vote pour.

Le résultat final du vote est de 5 pour et 2 contre.

La proposition est adoptée à la majorité des élus.

- 4. Avis de motion / Règlement d'emprunt#277-18 pour une dalle de béton**

18-04-080

M. Sylvain Deschênes demande un ajournement, il est 20h10.

Reprise de la séance, il est 20h20.

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de reporter le point à une séance ultérieure.

- 5. Mandat pour demande d'aide financière à la MRC / Patinoire couverte**

18-04-081

Attendu qu'à la suite de l'élaboration d'une politique familiale, la population de Saint-Gabriel-de-Rimouski a mentionné le désir d'avoir une patinoire couverte afin d'augmenter l'offre de service en loisirs;

Attendu que plusieurs études démontrent que les conditions climatiques dans un avenir rapproché seront non favorables au maintien des glaces extérieures;

Attendu que le nombre de jours où la patinoire extérieure est praticable varient depuis quelques années entre 25 et 30 jours pendant la période hivernale;

Attendu que l'offre en loisirs et culture de la Municipalité de Saint-Gabriel, de façon générale, démontre que la participation des municipalités avoisinantes est importante;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a toujours offert les services aux non-résidents au même taux que les Gabriéloises, Gabriélois;

Attendu qu' avec cette nouvelle infrastructure, il sera possible d'offrir un nouvel éventail de loisirs estivaux et d'événements culturels;

Attendu que Saint-Gabriel-de-Rimouski est, par sa position géographique et sa situation démographique, un pôle de développement du secteur des Hauts-Plateaux;

Attendu que l'offre de Honco pour un projet de construction de patinoire couverte a été acceptée et le montage financier est presque complété;

Attendu que pour compléter son financement la contribution de la MRC de la Mitis est requise pour concrétiser ce projet rassembleur pour le secteur des Hauts-Plateaux;

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Georges Deschênes, Maire, à déposer une demande d'aide financière à la MRC de la Mitis dans le cadre de notre projet de patinoire couverte.

6. Demande d'une lettre d'intention de la Ville de Mont-Joli

18-04-082

Attendu que

Attendu que

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de demander de la part de la Ville de Mont-Joli, une lettre d'intention afin d'offrir à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski les bandes et la zamboni du Stade du Centenaire lorsque celui-ci sera hors-service.

7. Mandater le Comité de financement de la Patinoire couverte

18-04-083

Attendu que Promotion St-Gabriel s'est offert de parrainer le comité de financement de la patinoire couverte;

Attendu que des sommes supplémentaires sont nécessaires pour réaliser le projet;

Proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le comité de financement de la patinoire couverte à atteindre l'objectif de 350 000\$ lors de leur campagne de financement. Ces sommes seront attribuables au projet de construction de la patinoire couverte.

8. Périodes de questions

9. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

18-04-084

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20h35 la séance soit ajournée au jeudi 26 avril 2018 à 21H00 au 248 Principale (Bureau municipal).

PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2018 DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI TENUE LE 26 AVRIL 2018 À 21H00 À LA SALLE DE RÉUNION DU BUREAU MUNICIPAL, 248 RUE PRINCIPALE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GEORGES DESCHÊNES, MAIRE

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	M. Guillaume Lavoie
M. Étienne Lévesque	M. Serge Fournier (absent)
M. Stéphane Deschênes (absent)	Mme Bianca Gagnon (absente)

Formant quorum sous la présidence du maire.
Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

- 18-04-085**
- 1. REPRISE DE LA SÉANCE**
- Considérant qu'il y a quorum, M. Georges Deschênes, Maire déclare la séance ouverte.
- 18-04-086**
- 2. Avis de motion et présentation / Règlement d'emprunt #277-18 pour une dalle de béton**
- Avis de motion est donné et présenté par Étienne Lévesque qu'à une séance subséquente de ce conseil, sera adopté un règlement d'emprunt concernant l'installation d'une dalle de béton à l'intérieur de la patinoire couverte.
- 18-04-087**
- 3. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21h20 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général